

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1978)

Heft: 437

Rubrik: Reçu et lu

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

hululements à la relance économique ont été entendus à l'OCDE avec, comme principale justification, la lutte contre le chômage en Europe. « On » n'a rien d'autre à proposer et au diable les répercussions de cette expansion sur des choses aussi peu lucratives que, par exemple, la protection du milieu naturel.

Je pense qu'il est indispensable et urgent de s'affranchir du tabou économique. Il me paraît nécessaire de le contrer de front et de lui dénier ses prétextes dont le plus important est le chômage. On devrait cesser de cultiver la panique à la récession économique et, au contraire, préparer cette récession dès maintenant. Il n'y a aucune raison de penser qu'une récession prévue et acceptée soit plus désagréable qu'une expansion désordonnée et, à long terme, destructrice comme celle que nous avons connue. D'ailleurs, que serait cette récession ? Essentiellement un retour à des activités plus utiles et moins frénétiques. Il y a certainement beaucoup de choses que l'on peut faire tranquillement et avec plaisir lorsque l'on s'est débarrassé de la hantise d'accroître son activité professionnelle, son revenu ou son importance.

Quel est le prix à payer ? Cela dépend. Pour certains, il risque d'être lourd, car il me semble inévitable que la récession économique doive s'accompagner d'une certaine redistribution plus équitable des ressources et des biens. L'inégalité reste, en effet, acceptable, ou tout au moins acceptée, tant qu'il y a assez de biens et de ressources pour entretenir l'illusion que le plus démunis peut en acquérir autant que le plus riche, sans avoir à les lui prendre. Cela n'est déjà plus le cas à l'échelle des nations. Et ne sera un jour plus le cas non plus pour les individus à l'intérieur d'une nation.

Alors, on a le choix entre poursuivre l'expansion en préparant l'état policier qui sera nécessaire pour défendre ceux qui sont dans le fromage de ceux qui en exigeront leur part (la police fédérale de M. Furgler est née de la contestation nucléaire), ou préparer, voire promouvoir une ré-

cession qui nous libère du tabou économique pour atteindre à une vie basée sur d'autres critères.

Ces critères devront sans doute comprendre une bonne harmonisation de la société humaine et de l'environnement naturel dont elle dépend. Mais à part ça, il y en aura d'autres, qui traduiront des valeurs traditionnelles et culturelles.

Ce n'est pas à moi de les proposer. Je me rendrais coupable de totalitarisme à rebours.

P. Lehmann

REÇU ET LU

Cette voix qui vient du Haut-Valais

En Valais, la minorité critique et francophone n'a qu'à bien se tenir : voici que débarque à Sion, venu de Brigue et plus généralement du Haut-Valais (où il est parvenu à faire élire un député sous ses couleurs) le mouvement de gauche Kritisches Oberwallis (KO), décidé à porter le fer dans des plaies vives que l'opposition traditionnelle avait tendance à laisser puruler. Résultat, comme l'on sait : une plainte pénale contre les membres du gouvernement valaisan, Franz Steiner, Antoine Zufferey, Guy Genoud et Arthur Bender, ainsi que Wolfgang Lorétan, ancien conseiller d'Etat. A la clef de cette initiative retentissante, des affaires de spéculation sur des terrains, à Martigny et à Sion, spéculation encouragée, selon le KO, par les conseillers d'Etat en question.

Pour qui suit les activités du KO (nous en avons souvent donné des reflets dans ces colonnes), le dépôt de cette plainte n'est que l'aboutissement d'une longue série de dénonciations que le mouvement poursuivait méthodiquement dans son journal, « Die Rote Anneliese » (case postale 41, 3904 Naters), depuis des mois. A coup sûr, le KO donne ici une nouvelle consistance à des bruits qui circulaient avec insistance depuis long-

temps dans des cercles de plus en plus larges d'« initiés » haut et bas-valaisans.

Commentaire du « Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais » (13.1.78) : « Pour le KO, déjà carnaval »...

Mais ce n'est pas tout : « Die Rote Anneliese » datée du jeudi 12 janvier soulève encore deux lièvres de taille...

Tout d'abord, le cas de cet ancien député et psychologue de formation qui s'est vu refuser, pour des motifs politiques, un poste à la clinique « La Castalie » à Monthey, bien que ses capacités fussent reconnues et que la directrice fût prête à l'engager. Commentaire de Gabrielle Nanchen, dans « Le Peuple Valaisan » (13 janvier 1978), organe hebdomadaire du Parti socialiste (sous le titre « Une vilaine affaire ») : (...) D'aucuns penseront qu'il est normal pour un Etat de refuser comme collaborateur un citoyen qui le conteste. Qui conteste l'Etat démocratique ou le parti majoritaire ? N. et ses camarades du KO n'ont jamais mis en cause notre ordre démocratique; leur action politique est essentiellement une critique — virulente parfois — de l'usage qu'en fait un PDC tout-puissant ».

Et la conclusion : « Ce qui est inadmissible en Valais, c'est que le Conseil d'Etat, justement, s'identifie au PDC et entretient à dessein cette confusion au sein de la population. Bien que le PDC détienne au gouvernement des positions très fortes, le Conseil d'Etat n'en est pas pour autant son objet. L'administration cantonale est une institution qui appartient à tout le peuple du canton; ce sont d'ailleurs ses élus au Grand Conseil, quelle que soit leur couleur politique, qui la contrôlent. Cette osmose entre le parti au pouvoir et les institutions de l'Etat est une caractéristique des régimes totalitaires ».

Et enfin, toujours dans ce même numéro de « Rote Anneliese », une enquête sur les revenus des notaires et leurs statuts à travers les vingt cantons et demi-cantons de Suisse alémanique. Où l'on voit apparaître, pour certaines transactions, les honoraires records perçus en Valais...